

Le 20 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 novembre 2023

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

**Procurations** : Monsieur MAGALHAES à Madame DUMAZET, Madame KHEBRARA à Madame BRUEL, Monsieur KARA à Monsieur VOCANSON.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet** : Autorisation de signer une autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'aménagements nécessaires à l'ouverture d'un Espace France Services

Monsieur le Maire expose que selon les textes en vigueur, le Conseil Municipal doit habiliter le Maire à signer toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir ou les demandes de déclarations de travaux, au nom de la commune lorsque cette dernière est propriétaire des terrains ou des bâtiments concernés et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Il indique que, conformément aux engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais, et dans la continuité des éléments présentés lors des débats d'orientations budgétaires, plusieurs projets s'inscrivant dans la démarche de promotion et de développement d'une ville attractive, solidaire et écoresponsable se concrétisent aujourd'hui.

Puis, il détaille comme suit, le projet nécessitant un dépôt d'autorisation d'urbanisme pour pouvoir le mettre en œuvre.

Par délibération n° 37 du 15 mai 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition d'un fonds de commerce situé dans un immeuble appartenant à LOIRE HABITAT au 7 rue Molière sur la parcelle cadastrale BK n° 326, abritant autrefois le bar de la Chapelle.

A travers cette opportunité, l'équipe municipale entend renforcer son offre de services de proximité en faveur des Andréziens-Bouthéonnais. Aussi, des démarches ont été engagées auprès des services de l'Etat pour obtenir une labélisation « Espace France Services ». Ce projet ayant reçu un accueil très favorable et le soutien de la Préfecture de la Loire se concrétise aujourd'hui et nécessite la réalisation de travaux de mise aux normes et d'aménagements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231121-2023-97-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023  
Publication : 23/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi, seront créés :

- Pour l'Espace France Service : un espace d'accueil, un bureau confidentiel permettant à différents partenaires d'accompagner les usagers dans leurs démarches et un espace d'accès-libre à 2 ordinateurs.
- Un espace dédié permettant d'accueillir l'agence postale municipale.
- Un sanitaire commun aux normes « Personne à mobilité réduite ».

L'ensemble du programme de travaux représentent un montant de l'ordre de 100 000 € HT.

Les travaux débuteront en avril 2024 et sont prévus pour une durée de 3 mois.

Monsieur le Maire indique qu'afin de réaliser ces travaux de transformation, un permis de construire est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer un permis de construire ainsi que toutes autres autorisations d'urbanisme nécessaires à la concrétisation du projet précité.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 novembre 2023

Le Maire,  
François DRIOL



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

